

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BEGNINS DU 29 JUIN 2021

Madame Angélique Schaer, Présidente, ouvre la séance à 20h00, salue les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que la presse et les remercie de leur présence.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité. Le Conseil Communal accepte d'intervertir l'ordre des points 6 et 7 lors de la séance soit :

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 22 juin 2021.
3. Communications du Bureau.
4. Communications des délégués des Associations.
5. Préavis N°7/2021 – gestion et compte 2020.
6. Préavis N°8/2021 – demande d'un crédit de CHF 28'025'000.00 lié à la 2ème extension du Collège de l'Esplanade et des équipements parascolaires du site de Begnins.
7. Préavis N°4/2021 – demande d'un crédit de CHF 47'000.00 destiné à financer l'installation de 8 caméras de vidéosurveillance et demande d'approbation des lieux soumis à vidéosurveillance.
8. Communications Municipales.
9. Propositions individuelles.

Point 1 **Appel** : 32 présents, 4 excusés et 4 absents.

Point 2 Pièce 257 **Approbation du procès-verbal du 22 juin 2021**

Le procès-verbal du 22 juin 2021 est accepté à l'unanimité tel que présenté. La Présidente remercie la secrétaire pour son travail.

Point 3 **Communications du Bureau**

Les prochaines séances auront lieu aux dates suivantes :

- **24 août 2021 (1ère séance nouvelle législature 2021-2026)**
- **26 octobre 2021.**
- **14 décembre 2021.**

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- **26 septembre 2021**
- **28 novembre 2021**
- **13 février 2022**

Point 4 **Communications des délégués des Associations.**

Pas de communication.

Point 5 Préavis N°7/2021 – gestion et compte 2020.

Pièce 258 Lecture du préavis municipal N°7/2021 par Monsieur Jacques Favre
Monsieur Jacques Favre présente les comptes à l'assemblée. La Municipalité de Begnins demande au Conseil communal de Begnins d'approuver les comptes et la gestion pour 2020 et d'en donner décharge à la Municipalité, aux organes de contrôle, ainsi qu'à la boursière communale, Mme S. Osmani.

Pièce 261 Lecture du rapport de la Commission de gestion par Monsieur Robin Chytil
La commission de gestion, unanime, vous recommande de bien vouloir approuver les comptes et la gestion pour l'exercice 2020 et d'en donner décharge à la Municipalité, aux organes de contrôle ainsi qu'à la boursière communale, Mme S. Osmani.

Questions/remarques

Monsieur Eric Barbay demande des détails sur les travaux de réfection de l'ascenseur de l'Ecu Vaudois.

Monsieur Jacques Favre répond que les travaux sont en cours à l'Ecu Vaudois. Les ascenseurs de l'Esplanade ont été révisés.

Madame Véronique Ammon se demande si une analyse a été effectuée pour l'avenir de l'Ecu Vaudois.

Monsieur Robin Chytil répond qu'en effet, l'Ecu Vaudois est un endroit qui coûte mais cela vaut la peine d'entretenir ce lieu qui fait partie du patrimoine de Begnins.

Madame Véronique Ammon s'attendait à un retour sur le point de la gestion ayant été refusé l'année dernière.

Monsieur Robin Chytil explique que la Préfecture a été contactée à ce sujet. Il n'y a rien à faire dans le rapport de gestion de l'année suivante dans un tel cas.

Madame Véronique Ammon regrette que la conclusion du rapport de la Municipalité soit négative.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°7/2021 ;
- Oûi le rapport de la Commission de gestion;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide par 30 oui, 1 non et 1 abstention :

- D'approuver les comptes et la gestion pour l'exercice 2020 et d'en donner décharge à la Municipalité, aux organes de contrôle, ainsi qu'à la boursière communale, Madame Salima Osmani.

Point 6 **Préavis N°8/2021 – demande d'un crédit de CHF 28'025'000.00 lié à la 2^{ème} extension du Collège de l'Esplanade et des équipements parascolaires du site de Begnins.**

Pièce 262 Lecture du préavis municipal N°8/2021 par Madame Anne Stiefel et Messieurs Antoine Nicolas, Eric Haldemann et Jacques Favre
La Municipalité de Begnins demande au Conseil communal de lui accorder un crédit de CHF 28'025'000.00, pour la réalisation des installations scolaires et parascolaires, selon la phase 2 du concours d'architecture de 2010, et de l'autoriser à les construire.

Pièce 263 Lecture du rapport de la Commission des constructions scolaires par Monsieur Cesare Palmieri
La Commission des constructions scolaires recommande à l'unanimité au Conseil Communal de bien vouloir accorder le crédit de construction de CHF 28'025'000.00 tel que présenté dans le préavis N°08/2021.

Pièce 264 Lecture du rapport de la Commission des finances par Madame Véronique Ammon
La commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°08/2021 et d'accorder le crédit de CHF 28'025'000.00 tel que demandé par la municipalité.

Questions/remarques

Monsieur Cesare Palmieri demande comment seront maîtrisés les dépassements de budget ? Monsieur Cesare Palmieri demande des détails sur les réserves.

Monsieur Antoine Nicolas explique le fonctionnement du patrimoine et confirme que le contrôle des coûts sera effectué par une personne ayant travaillé dans l'architecture. La Municipalité a confiance en les maîtres d'œuvre qui ont donné entière satisfaction lors de la construction de la « maison jaune ».

Monsieur Pascal Hauser et Monsieur Olivier A. Maillard souhaitent que le point des routes soit bien étudié pour la sécurité des élèves et autres utilisateurs.

Monsieur Olivier A. Maillard regrette que l'impact sur l'économie du village ne soit pas mentionné dans le préavis. Il demande ce qui se passerait si les intérêts devaient augmenter ?

Monsieur Antoine Nicolas répond que l'AISE suit le taux de référence de la Confédération.

Monsieur Vincent Chappuis constate qu'il y a deux places de parking pour des minibus alors que les enfants sont parfois transportés en car.

Madame Anne Stiefel explique que le car n'est pas utilisé chaque année car cela dépend du nombre d'enfants scolarisés à Begnins. L'AISE pourrait envisager de transporter les élèves en minibus et non en car.

Monsieur Jean-Pierre Friedli demande qui impose 30 ans d'amortissement ? Il rappelle que le taux d'intérêts mentionné dans le préavis (0.7%) devra être négocié sérieusement avec les banques.

Monsieur Antoine Nicolas explique que c'est le Canton qui fixe cette limite à 30 ans et confirme que le taux d'intérêts sera négocié au maximum avec les banques.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°8/2021 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad'hoc ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide par 31 oui et 1 abstention :

- D'accorder un crédit de CHF 28'025'000.00, pour la réalisation de l'étape 2 des constructions scolaires et parascolaires de Begnins,
- De le financer par le prélèvement dans les réserves liquides de la Commune pour un montant de CHF 4'525'000.00 et
- Par un emprunt bancaire de CHF 23'500'000.00.
- Cet investissement, indépendamment des frais de fonctionnement, sera financé selon les tableaux développés précédemment, soit :
 - ✓ Pour des intérêts de CHF 164'500.00 environ la première année et
 - ✓ des amortissements annuels pendant 30 ans d'un montant de CHF 783'333.00
 - ✓ cette dépense, donc, sera financée par des revenus locatifs nets de CHF 294'087.00 (AISE)
 - ✓ et par les revenus de la Commune de Begnins (marge d'autofinancement de la Commune) et sa capacité financière pour un montant de CHF 489'246.00.

Point 7

Préavis N°4/2021 – demande d'un crédit de CHF 47'000.00 destiné à financer l'installation de 8 caméras de vidéosurveillance et demande d'approbation des lieux soumis à vidéosurveillance.

Pièce 265

Lecture du préavis municipal N°4/2021 par Monsieur Jacques Favre

La Municipalité de Begnins demande au Conseil communal de bien vouloir l'autoriser à installer 8 caméras de vidéosurveillance, soit 4 sur le site du Collège/Extension, 2 sur le parking communal de Fleuri et 2 sur le site Poste/abri bus, conformément à la liste des pages 2 et 3, ainsi qu'au plan joint et de lui accorder la somme de CHF 47'000.00 pour la mise en œuvre de ce système de vidéosurveillance dissuasive.

Pièce 266 Lecture du rapport de la Commission de vidéosurveillance par Monsieur Cesare Palmieri

La Commission de vidéosurveillance recommande au Conseil communal de bien vouloir accorder le crédit de CHF 47'000.00 tel que présenté dans le préavis N°04/2021.

Pièce 267 Lecture du rapport de la Commission des finances par Madame Véronique Ammon

La Commission des finances recommande au Conseil Communal de bien vouloir accepter la demande d'un crédit de CHF 47'000.00 tel que présenté dans le préavis N°04/2021.

Questions/remarques

Madame Eliane Nussbaumer demande le coût pour installer une caméra à la déchetterie ?

Monsieur Jacques Favre répond que la déchetterie est épargnée de tous problèmes jusqu'à ce jour. Le coût de cette installation n'est pas connu.

Madame Véronique Ammon craint que les déprédations se déplacent sur les bâtiments privés et se demande si la Municipalité a pensé à installer des caméras à l'intérieur du parking sous-terrain ?

Madame Anne Stiefel explique que la Municipalité ne peut pas gérer le déplacement des déprédations.

Messieurs Olivier A. Maillard et Lucien Vuilleumier proposent une présentation sur la vidéosurveillance.

Monsieur Philippe Thévenot demande quelles ont été les sanctions à l'encontre des personnes ayant commis des déprédations ?

Madame Anne Stiefel explique que la justice prend les décisions et parfois des travaux d'utilité publics doivent être effectués.

Monsieur Pascal Hauser donne quelques exemples de déprédations quotidiennes.

Monsieur Cesare Palmieri se demande si la Municipalité ne devrait pas mettre en place une commission « social et jeunesse » ? Il ne faut pas accuser uniquement les jeunes. Par ailleurs, si les caméras s'avèrent inutiles, la Municipalité pourra toujours décider de les retirer.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°4/2021 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad 'hoc ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide à la majorité moins 8 non et 1 abstention :

- D'adopter le préavis municipal N°4/2021 pour l'installation de 8 caméras de vidéosurveillance dans les lieux soumis à autorisation.
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 47'000.00.
- De l'autoriser à installer ces caméras dans les lieux mentionnés aux page 2 et 3 du présent préavis.

Le montant sera prélevé dans le cadre de l'exercice courant ou dans la réserve de la Commune.

Point 8

Communications Municipales

Madame Anne Stiefel annonce que deux enfants ont reçu un prix pour leurs idées sur la récupération.

Monsieur Eric Haldemann annonce que les travaux du chemin de la Loye sont terminés. En réponse à Monsieur Barbay des mûriers ont été plantés et seront taillés comme des haies.

Point 9

Propositions individuelles

Monsieur Raymond Creteigny propose à la Municipalité de se pencher sérieusement sur la circulation à Begnins.

Monsieur Rinaldo Imhof donne quelques explications sur la pose d'une caméra à la chapelle.

Monsieur Alexis Durand remercie tous les conseillers communaux sortants qui sont applaudis par l'assemblée.

Monsieur Antoine Nicolas fait un beau discours pour les Municipaux sortants. Monsieur Jacques Favre et Monsieur Gérard Gervais émus sont applaudis par l'assemblée et nous leur souhaitons tout le meilleur pour la suite.

La séance est levée à 23h15.

La Présidente :


Angelique Schaar



La Secrétaire :


Vanessa Wicht